

23 déc 2016 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2016

## Assentiment à l'arrangement entre la Belgique et l'OTAN concernant le statut de certaines catégories de personnel des agences de l'OTAN

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet portant assentiment à l'arrangement entre la Belgique et l'OTAN concernant le statut de certaines catégories de personnel des agences de l'OTAN installées sur le territoire belge.

Cet arrangement, signé à Bruxelles le 20 mai 2016, comprend deux volets :

- le premier vise à régulariser l'octroi des privilèges accordés au personnel militaire et civil à la suite des forces affecté dans les Agences et organes subsidiaires de l'OTAN situés en Belgique
- le second établit de mesures transitoires pour le personnel civil international sous statut de la Convention d'Ottawa mis en fonction au sein de l'élément de la NCI Agency (NATO Communication & Information Agency) située à Mons-Casteau auprès de SHAPE

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>